



Simulassur

**La résiliation
infra-annuelle**

2022

Assurance Emprunteur

La résiliation infra-annuelle 2022.

RIA : Fiche pratique	0.3
Loi Lemoine : Points clés	0.4
Droit à l'oubli : AERAS	0.5

Simulassur

Service Communication
Groupe Magnolia
France

LA RÉSILIATION INFRA-ANNUELLE

La loi Lemoine permet à tous les emprunteurs de résilier leur assurance emprunteur **à tout moment** durant la vie de leur crédit immobilier.



LE PARCOURS DE RÉSILIATION EN LOI LEMOINE

L'organise prêteur doit accepter ou refuser la demande dans un délai de 10 jours ouvrés

IL ACCEPTE LA DEMANDE



L'organisme prêteur doit transmettre un avenant au contrat de prêt, dans le délai de 10 jours ouvrés maximum suivant la réception de votre demande.

Le client est assuré actuellement auprès de l'organisme prêteur ?

Le client est assuré actuellement auprès d'un assureur individuel ?

L'organisme prêteur informe habituellement l'assureur pour demander la résiliation du contrat.

Une demande de résiliation est à adresser à l'assureur avec l'accord de substitution de la banque.



LA RÉSILIATION PREND EFFET :

Dans un délai de 10 jours calendaires suivant la réception par l'assureur de la demande ;
ou à la date de prise d'effet du nouveau contrat si elle est plus tardive.

IL REFUSE LA DEMANDE



Ce refus doit être obligatoirement notifié par écrit, doit être précisément justifié et présenter ses différents motifs.

Si le refus est injustifié :

Un courrier de réponse est à adresser à l'organisme prêteur par courrier recommandé

Le nouvel assureur peut également intervenir

Le service réclamations de l'organisme prêteur peut-être saisi et si besoin le médiateur des assurances

POINTS CLÉS LA LOI LEMOINE



Résiliation Infra-Annuelle

Résiliation possible à tout moment et sans frais, ni préavis après la signature de l'offre de prêt



Périmètre

- Les prêts immobiliers à usage d'habitation ou mixte (habitation + professionnelle)
- Les prêts pour l'achat de terrains en vue de la construction des immeubles à usage d'habitation ou à usage mixte
- Ne sont pas concernés : les prêts professionnels et prêts souscrits par une personne morale



Comment ?

- La banque a 10 jours ouvrés pour donner son accord ou rédiger un refus motivé

En cas d'accord

- La banque émet l'avenant au contrat de prêt en même temps que son accord
- Le client retourne l'avenant à partir du 11e jour
- Si le contrat a été souscrit auprès d'un assureur individuel : une lettre de résiliation est à adresser avec l'accord de la banque

La prise d'effet de la résiliation

- 10 jours calendaires après la réception par l'assureur de la demande ou à la date de prise d'effet du nouveau contrat si celle-ci est postérieure

Fin de la sélection médicale

Suppression du questionnaire de santé



Périmètre

- Sont concernés : les prêts immobiliers à usage d'habitation ou mixte (habitation + professionnelle)
- Sont concernés : les prêts pour l'achat de terrains en vue de la construction des immeubles à usage d'habitation ou à usage mixte
- Ne sont pas concernés : les prêts professionnels et prêts souscrits par une personne morale



Conditions

- Le montant assuré ≤ 200k€ par assuré en tenant compte de l'encours assuré de l'ensemble des contrats de crédit



- Une échéance du prêt < 60 ans de l'assuré (date anniversaire).

Encadrement des mesures

Des mesures clarifiées et précises



Délai remise de l'avenant

- 10 jours ouvrés pour vérifier l'équivalence et émettre l'avenant à compter de la réception de la demande de substitution

Affichage du coût à 8 ans (en plus du coût total)

- Dans le parcours de vente et sur les échéanciers de cotisations



Informations renforcées

- La banque est tenue d'expliquer son motif de refus
- L'information annuelle des assurés par l'assureur du droit et des modalités de résiliation



Le meilleur dispositif actuel pour les anciens malades qui souhaitent accéder à la propriété

Avant 2016

Obligation de déclaration, à son assureur, de son ancien cancer
jusqu'à **20 ans après la fin de traitement**

Après 2016

Délai du droit à l'oubli à 10 ans

(5 ans pour les cancers juvéniles depuis septembre 2020)

Aucune information médicale relative à la pathologie cancéreuse ne peut être
demandée, **dès lors qu'elle a été diagnostiquée.**

Dernière condition : le terme du contrat d'assurance doit intervenir avant le 71ème
anniversaire de l'emprunteur.



Et pour aujourd'hui ?

Le droit à l'oubli avec la Loi Lemoine

Depuis le mois de mars 2022, le droit à l'oubli est
passé de 10 à 5 ans pour les anciens malades du
cancer ou de l'hépatite C.

*La réduction de ce droit à l'oubli sera ouverte à d'autres
pathologies dès 2023*